PASS AUTONOMIE (permis de conduire) DES JEUNES DE LA MAIRIE DE SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

La ville accorde une aide de 100 € pour le permis de conduire. Elle s'adresse aux jeunes :

- de 18 à 25 ans
- résidant dans la ville
- ayant réussi l'examen du code
- passant pour la 1ère fois le permis de conduire
- motivant leur demande en terme de projet professionnel, universitaire, ou autre

La demande se fait en ligne.

https://www.villesaintandre.fr/Mes-demarches/Demandes-de-subventions/Pass-Autonomie

Mairie de Saint-André-Lez-Lille:
89 rue du Général Leclerc
59871 - Saint-André Cedex
https://www.villesaintandre.fr/